

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le mercredi 8 mai 2024, à 12 h 05, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, M. Maxime Gagné, Mme Èveline Laverdière, Mme Lisyane Morin et M. Yvon Rodrigue.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière et Me Katy Veilleux, greffière.

SONT ABSENTS : Les conseillers et conseillère M. Martin Lavoie, M. Jean St-Jules, et Mme Sylvie Hébert.

Les membres du conseil présents formant quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2024-190
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Maxime Gagné,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le mercredi 8 mai 2024 à 12 h 05, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté, tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la réfection de trottoirs et de bordures de béton de ciment, la mise en place de béton bitumineux et les travaux connexes;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Construction Norascon inc.	6 700 592,73 \$
Groupe Colas Québec inc.	7 101 763,15 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2024-191
Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réfection de trottoirs et de bordures de béton de ciment, la mise en place de béton bitumineux et les travaux connexes et octroi du contrat à Construction Norascon inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réfection de trottoirs et de bordures de béton de ciment, la mise en place de béton bitumineux et les travaux connexes, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Construction Norascon inc., pour un montant de 6 700 592,73 \$ incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2024-192

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par le conseiller Maxime Gagné,

QUE la séance soit levée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Et la séance est levée à 12 h 08.

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

Me KATY VEILLEUX, greffière